

LES

infos

Chavigny



MUNICIPALES

n°8 *Juillet 2002*

Dépôt légal
Juillet 2002

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

Editorial

- 2 • Les échos de la CCMM
- 3 • Construire : les règles
- 6 • PLU(s) de POS
• Social
- 7 • Ecole
- 8 • Vivre ensemble
- 9 • Vu à Chavigny
- 10 • Budget 2002
- 12 • Du côté des associations
- 13 • Comptage des véhicules
- 14 • Conseils Municipaux
- 15 • Etat civil
• Divers
- 16 • Agenda
• Permanence des élus

Comme d'habitude, la sortie du numéro 8 du bulletin municipal est l'occasion d'aborder quelques aspects de la vie de notre village.

Les efforts de la municipalité et de ses partenaires en matière d'accueil et d'encadrement de la jeunesse permettent l'ouverture d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) sur notre village. Pendant les quatre premières semaines de juillet les familles pourront y confier leurs enfants (de 3 à 16 ans).

L'urbanisme vient de plus en plus à l'ordre du jour de la vie municipale. Certaines incivilités en ce domaine : non-respect des règlements et travaux anticipés par rapport aux autorisations nous poussent à la vigilance. Une réflexion collective doit s'engager sur la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) et sa transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme), dans la transparence et en tenant compte d'un maximum de paramètres (vision à long terme sur l'utilisation des sols, avenir de la commune en matière d'urbanisme mais aussi de circulation, recherche de lieux d'implantation d'équipements etc...). Le dossier du "Haldat-Tram" est toujours retardé pour des questions de procédures administratives.

Septembre 2002 verra une ouverture de classe en maternelle devant permettre l'accueil des enfants dès l'âge de deux ans ce qui nécessite l'implantation d'une classe modulaire, et bientôt l'extension de l'école maternelle.

Courant septembre, une nouvelle assemblée générale du village permettra un dialogue avec vous autour des objectifs et des priorités à retenir pour la commune en 2003 en fonction des possibilités financières. Pour éclairer ce débat, vous trouverez dans ce numéro des indications sur les finances communales.

Vous retrouverez aussi vos rubriques habituelles et des informations sur la vie municipale ainsi que celle de la CCMM (Communauté de Communes de Moselle et Madon) en espérant retenir votre intérêt et vous inciter à y participer dans un esprit constructif.

Bonne lecture, bonnes vacances et à bientôt...

Jean-Claude BRESSON.

Les échos de la CCMM

Les commissions de la CCMM

La mise en place de la nouvelle organisation de la Communauté de Communes Moselle et Madon est désormais effective (voir *les infos municipales* d'avril 2002). Les onze vice-présidents et quatre conseillers délégués ont été désignés – par vote de l'ensemble des conseillers communautaires – lors du conseil du 2 mai 2002. Notre Commune est désormais représentée par deux vice-présidents.

François NEDEY aura en charge l'animation de la commission « **Renforcement de la cohésion sociale et démocratie participative** » qui devra traiter notamment :

- du soutien aux politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion ;
- du soutien aux politiques communales « enfance, jeunesse, famille et gérontologie » ;
- du contrat local de sécurité ;
- de la démocratie participative.

Hervé TILLARD aura en charge l'animation de la commission « **Politique de transport** » qui devra traiter notamment :

- du développement et de la coordination des moyens de transport pour améliorer les déplacements internes et externes à notre communauté (voir *les infos municipales* d'avril 2002) ;
- du transport spécifique des personnes à mobilité réduite ;
- des problèmes liés au transport de marchandises (**ponds lourds**) sur nos communes.

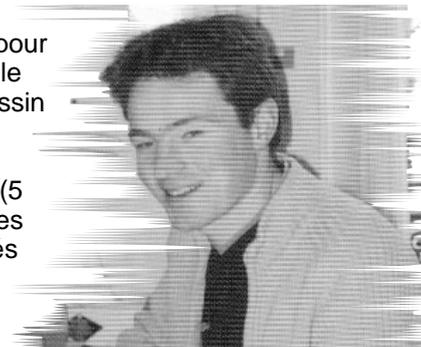
Le conseil municipal de CHAVIGNY a souhaité prendre part aux travaux des onze commissions de la CCMM afin d'apporter la voix et l'éclairage de notre commune dans l'ensemble des dossiers traités par l'intercommunalité. Pour ce faire, il y aura au moins un élu de CHAVIGNY dans chaque commission de la CCMM :

- ▢ **Guy GEORGE** dans la commission « Développement urbain et habitat »
- ▢ **Stéphane OUILLON** dans la commission « Travaux neufs et construction d'ouvrages »
- ▢ **René DENILLE** dans la commission « Développement culturel et communication »
- ▢ **Jean-Marie WEISS** dans la commission « Développement économique »
- ▢ **Réjane DUCHET** dans la commission « Développement du tourisme »
- ▢ **Jean-Claude BRESSON** dans la commission « Politique de transport »
- ▢ **Christian LEHEUX** dans la commission « Equipement et bâtiment »
- ▢ **Mario VILLA** et **Bertrand HASSOUX** dans la commission « Mise en valeur et protection de l'environnement »
- ▢ **Jean-Marie WEISS** et **Stéphane OUILLON** dans la commission «Eau et assainissement »
- ▢ **René DENILLE** et **Christian LEHEUX** dans la commission « renforcement de la cohésion sociale et démocratie participative »
- ▢ **Hervé TILLARD** et **François NEDEY** dans la commission «Projet de territoire et affaires générales ».

L'ensemble de ces élus se tiennent à votre disposition pour évoquer ensemble les dossiers en cours et écouter vos commentaires ou propositions sur les sujets traités. Nous nous ferons bien sur, l'écho de l'avancement de ces dossiers dans les colonnes des prochains numéros des *infos municipales*.

Un animateur pour le réseau enfance

Sylvain AUBERT, 28 ans, diplômé en Développement Local et Formation a été recruté à compter du 1^{er} mars 2002 par la Communauté de Communes. Il a pour mission de soutenir les Communes et les Associations dans la gestion et le développement des services d'accueil périscolaire (cantines et garderies) du Bassin de Vie de Neuves-Maisons.



Le *Réseau-Enfance* compte actuellement 11 structures d'accueil périscolaire (5 associations et 6 communes) et 2 projets (VITERNE et XEUILLEY). En 2001, ces structures ont servi 62400 repas (450 par jour) et emploient 46 salariés permanents. La mise en réseau doit permettre de valoriser la qualité globale de l'accueil en (re-)plaçant l'enfant au centre des projets de développement et de pérennisation des structures.

Au même titre que l'école, l'accueil périscolaire constitue un service de proximité dont la gestion et l'animation doivent être maintenues à l'échelle territoriale de la commune. Dans cette perspective, la Communauté de Communes Moselle et Madon leur apporte un appui technique (informations, lien avec les administrations, développement de partenariats, gestion associative, etc. ...) et un accompagnement méthodologique (diagnostic, projet, évaluation, etc. ...). Elle leur permet également d'échanger des expériences et de mutualiser des moyens pour trouver des solutions collectives aux difficultés locales. Pour cela, un comité de pilotage et des groupes de travail participatifs ont été et vont être mis en place.

Une première action sur le thème de la qualité des repas se déroulera le 13 octobre 2002 : le « rallye du goût » dans le cadre de la semaine du goût. Pour en savoir plus, contacter l'animateur du réseau au ☎ 03.83.26.45.00. ou l'association périscolaire de CHAVIGNY

Piscine Communautaire à Neuves-Maisons

Horaires d'été du 9 Juillet au 1er Septembre 2002 :

- ⌚ Mardi : de 14H00 à 22H00
- ⌚ Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 14H00 à 19H00
- ⌚ Dimanche : de 9H00 à 12H00

| | |
|---------------|--|
| <u>Tarifs</u> | De 6 ans à 16 ans : 1,20 € |
| : | carnet de 10 entrées : 10,80 € |
| | Plus de 16 ans : 2 € |
| | carnet de 10 entrées : 18 € |
| | Cours de natation collectif (45 minutes) : 6 € |

Construire : les règles ...

La commission urbanisme a décidé de vous informer sur les procédures et les règles administratives des documents suivants :

- Certificat d'urbanisme ;
- Demande de permis de construire ;
- Déclarations de travaux exemptés de permis de construire (Déclaration de travaux) ;
- Certificat de conformité.

Certificat d'urbanisme (CU) (le terrain est-il constructible ?)

Avant l'achat du terrain, vous déposez une demande de certificat d'urbanisme pour savoir :

- Si le terrain est constructible ;
- Si vous pouvez effectuer les travaux envisagés ;
- Si le terrain est frappé de servitudes d'urbanisme ou soumis à des servitudes prouvées ;
- Si le terrain est soumis aux dispositions d'urbanisme (demande de construction, implantation, aménagement des abords).

Dossier de demande du certificat d'urbanisme comprend :

1. L'imprimé de la demande en 4 exemplaires (fourni par la mairie) ;
2. Quatre exemplaires du plan de situation du terrain (échelle 1/5000 ou 1/25000) tiré du plan cadastral (à demander à la mairie) ;
3. Quatre exemplaires du plan du terrain lui-même (échelle 1/500 ou 1/5000)

Délivrance du certificat d'urbanisme :

le CU est délivré dans un délai de deux mois à compter de réception de la demande, il indiquera :

1. Si le terrain est constructible ou non ;
2. Si vous pouvez réaliser les opérations projetées.

Dans le cas d'une réponse négative, le document énonce les motifs du refus.

Le CU est valable 1 an. Vous avez 1 an pour déposer la demande de l'opération projetée.

Contraintes dues au Plan d'Occupation des Sols ou le Plan Local d'Urbanisme

- Si votre terrain est situé dans un POS ou PLU, consultez le règlement ainsi que les servitudes publiques et les prescriptions particulières.
- Si votre terrain n'est pas situé dans un POS, ce sont les règles générales d'urbanisme qui s'appliquent

Terrain situé en lotissement

- Assurez-vous que le lotisseur a bien obtenu l'autorisation de vendre les lots ;
- Il appartient au vendeur d'effectuer les travaux des parties communes ;
- Le lotisseur doit vous remettre le règlement et le cahier des charges du lotissement.

Le permis de construire (PC) (Article L42.1 du code d'urbanisme)

Vous êtes obligé d'obtenir un permis de construire :

- Pour toute construction à usage d'habitation ou non, même sans fondation ;
- Pour tous les travaux exécutés sur des constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier l'extérieur ou leur volume, de créer des surfaces supplémentaires (hors d'œuvre brute supérieure à 20 m²).

Qui doit déposer la demande

- Le propriétaire du terrain ;
- La personne habilitée à construire sur le terrain ;
- Le bénéficiaire d'expropriation pour cause d'utilité publique.

La demande de PC (Adressez vous à la mairie pour avoir l'imprimé)

- Le formulaire PC157 pour la construction d'une maison individuelle ;
- Le formulaire PC158 pour les travaux autres que ceux concernant une maison individuelle. (Le projet architectural est établi ou non par un architecte).

Ce que doit comporter le permis de construire

1 Le plan de situation qui indique

- | | |
|--------------------------------|--|
| Obligatoire pour toute demande | <ul style="list-style-type: none">➤ La situation du terrain par rapport au quartier ;➤ L'orientation du terrain ;➤ Les voies de dessertes ;➤ Les points de prise de vue des photos (il peut être établi d'après le plan cadastral). |
|--------------------------------|--|

2 Le plan de masse qui comporte

- | | |
|--------------------------------|--|
| Obligatoire pour toute demande | <ul style="list-style-type: none">➤ Les limites cotées du terrain ;➤ La définition du relief avant et après travaux ;➤ Les plantations existantes à supprimer ou à créer ;➤ La hauteur des constructions ;➤ Les bâtiments existants ;➤ Les clôtures existantes ou à créer ;➤ L'emplacement des équipements (eau, assainissement, gaz...);➤ Les points d'accès du terrain ;➤ Les points de prise de vue des photos exigées en rubrique 5 (voir ci après). |
|--------------------------------|--|

3 Les plans des façades et des niveaux qui indiquent

- | | |
|--------------------------------|--|
| Obligatoire pour toute demande | <ul style="list-style-type: none">➤ L'orientation des façades ;➤ La nature et couleur des matériaux ;➤ La destination de chaque pièce ;➤ Leurs surfaces habitables. |
|--------------------------------|--|

4 Les vues situant les constructions par rapport au relief et à la topographie du terrain qui comportent

- | | |
|---|--|
| Obligatoire pour les constructions nouvelles ou modifiant le volume extérieur ou modifiant la destination | <ul style="list-style-type: none">➤ L'implantation de la construction par rapport au terrain ;➤ Le traitement des espaces extérieurs. |
|---|--|

5 Les deux documents photographiques

- | | |
|---|---|
| Obligatoire pour les constructions nouvelles ou modifiant le volume extérieur ou modifiant la destination | <ul style="list-style-type: none">➤ Prises de près montrant les limites du terrain, les propriétés voisines, les voies publiques➤ Prises de loin pour situer le terrain dans son environnement et son paysage lointain |
|---|---|

6 Le document graphique d'insertion dans l'environnement

- | | |
|---|--|
| Non obligatoire dans certaines conditions | <ul style="list-style-type: none">➤ croquis à main levée ou un montage permettant d'apprécier l'insertion du projet dans l'environnement |
|---|--|

7 La notice d'impact visuel

- | | |
|---|---|
| Non obligatoire dans certaines conditions | <ul style="list-style-type: none">➤ Document permettant d'apprécier l'impact visuel |
|---|---|

8 L'étude d'impact

- | | |
|---|--|
| Non obligatoire dans certaines conditions | <ul style="list-style-type: none">➤ Le service d'urbanisme de la mairie ou de la DDE vous dira si votre projet est soumis ou non à cette procédure |
|---|--|

Les étapes de la procédure :

1. Dépôt de la demande :
Tous les exemplaires de la demande et du dossier de permis de construire sont à adresser par pli recommandé avec la demande d'avis de réception au maire de la commune dans laquelle la construction est envisagée ou à déposer contre décharge à la mairie.
2. Affichage et publication :
Dans les 15 jours qui suivent le dépôt, le maire procède à l'affichage en mairie du dépôt de demande de permis de construire.
3. Notification :
Si le dossier est complet, le demandeur recevra dans les 15 jours de la réception de demande en mairie, une lettre affectant un numéro d'enregistrement de la demande et précisant la date avant laquelle la décision devra être notifiée.
4. Instruction :
Le maire transmet le dossier de la demande au service compétent pour instruction.
5. Décision :
Elle est prise sous forme d'arrêté et est notifiée au demandeur par lettre recommandée. Si aucune décision n'a été adressée au demandeur avant la date mentionnée dans le lettre de notification, celle ci vaudra permis de construire.
6. Mise en œuvre de la décision :
Le permis de construire est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans un délai de 2 ans à compter de la notification de la décision.

Déclaration des travaux exemptés de permis de construire

Quels sont les travaux **soumis à une simple déclaration** :

- Travaux de ravalement
- Travaux de faibles importances :
 - Travaux pour habitation légère de moins de 35 m²
 - Piscines non couvertes
 - Travaux n'ayant pas pour effet de créer une surface de plancher nouvelle
 - Travaux ayant pour effet de créer une surface inférieure à 20 m² sur un terrain supportant déjà un bâtiment
- Edification de clôture
- Travaux effectués dans les sites classés qui sont autorisés et réalisés sous la surveillance de l'architecte des Bâtiments de France
- Travaux des installations techniques des services publics

Certificat de conformité (la fin des opérations de construction).

Vous avez 30 jours après la fin des travaux pour adresser à la mairie la déclaration d'achèvement des travaux, signée par l'entrepreneur et l'architecte.

Vous recevrez dans les 3 mois qui suivent un certificat de conformité délivré par le maire.

PLU(s) de POS

Quelques informations sur l'ouverture d'un nouveau chantier d'urbanisme : la transformation du POS en PLU (Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme).

Au stade actuel, le conseil municipal dans son ensemble est conscient de ce qu'il ne veut pas et dans un premier temps, va adopter une délibération permettant de réviser le POS en PLU avec l'aide technique de l'ADUAN (Agence de Développement Urbain de l'Agglomération de NANCY). Lorsque cette procédure sera effective, il faudra développer le projet communal en concertation avec les habitants, en tenant compte du cadre général « *proximité de Neuve-Maisons et des autres communes environnantes en lien avec notre territoire* ».

Pour ce faire, nous devons avoir une vision globale d'aménagement, conciliant le tissu urbain existant et les constructions nouvelles. Elle doit aussi permettre l'accueil d'une nouvelle population dans un cadre maîtrisé en assurant une certaine diversité de type de logements.

Voici quelques éléments de réflexion qui semblent essentiels à l'équipe municipale pour réviser le POS en PLU :

- L'aménagement ou le réaménagement des voies de communication : réétudier le plan de circulation, créer des parkings, favoriser le déplacement piétonnier et permettre une meilleure communication entre les quartiers et le centre du village ;
- L'implantation des équipements communaux (atelier municipal, salle pour les jeunes, écoles...);
- La création d'une réserve foncière ;
- La limitation de l'extension urbaine ;
- La prise en compte de l'environnement : espaces naturels, friches, restes de vergers et Mazot ;
- L'adaptation de la réglementation à l'urbanisme actuel (ex : le plan d'alignement la RD974 date 1941).

Le conseil municipal ouvre un gros chantier qui engage la commune pour plusieurs décennies . Des réunions où chacun pourra s'exprimer et s'informer se dérouleront tout au long de la procédure.

Social

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Depuis le 1er janvier, une nouvelle aide, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou APA, remplace la Prestation Spécifique Dépendance (PSD). Elle est destinée à venir en aide aux personnes âgées (60 ans et +) en perte d'autonomie et vivant à domicile ou en établissement spécialisé. Une conférence a été donnée en mairie de Chavigny par Mme ECREMENT du conseil général le 19 juin à 17 h.

Les modalités et la marche à suivre :

Comme la Prestation Spécifique Dépendance, l'APA reste l'affaire du département. Chaque conseil général en assure la gestion. La perte d'autonomie est divisée en six catégories GIR (Groupe Iso Ressources). Seules les personnes relevant des GIR 1 à 4 peuvent percevoir l'APA.

La personne qui souhaite bénéficier de l'APA, ou son représentant légal, doit par conséquent adresser une demande au président du conseil général de son département de résidence. En retour, elle reçoit un dossier administratif à compléter et à retourner accompagné de plusieurs pièces justificatives (justificatif d'identité, avis d'imposition, relevé d'identité bancaire, ...)

Après réception du dossier par le conseil général, le demandeur reçoit la visite d'un membre de l'équipe médico-sociale qui évalue le degré de perte d'autonomie de l'intéressé(e). Au terme de cette

évaluation, l'équipe élabore, s'il y a lieu, un plan d'aide. Dans un délai de deux mois à compter de la date de dépôt de la demande, le président du conseil général notifie la décision relative à l'attribution ou non de l'APA. Dans le cas d'un refus, le demandeur peut faire un recours auprès de la commission départementale d'aide sociale.

Accueillir à domicile une personne âgée ou une personne handicapée adulte

Dans le cadre de ses actions en faveur des personnes adultes handicapées et conformément au schéma départemental 2000-2004, le conseil général de Meurthe et Moselle souhaite développer les réponses possibles aux besoins et à la demande de cette population, et plus particulièrement l'accueil familial à titre onéreux.

Ces familles potentielles s'adresseront au PAIS du secteur afin de se faire connaître et elles y trouveront toute l'information nécessaire sur l'accueil familial.

PAIS Saintois et grande couronne nancéenne
Centre Médico social, 2 bis ruelle Brudchoux, BP2
54210 Saint-Nicolas-de-Port
☎ 03 83 45 81 23

Pour plus d'infos sur l' APA et l'Accueil à domicile contactez Mario VILLA.

Ecole

Les enfants de la maternelle entre rêve et réalité

La nature environnante incite quelquefois les petits écoliers de maternelle à faire des escapades aux alentours. Mais attention, il s'agit de sorties studieuses au cours desquelles

on apprend à ne pas faire de bruit pour avoir plus de chance d'apercevoir un animal. On apprend aussi à observer la végétation locale et son évolution d'une saison à l'autre, on apprend à se mettre à l'affût des petites bêtes, des insectes, à les ramener à l'école le temps de les observer pour ensuite les relâcher ... car on apprend avant

tout à aimer et respecter la nature.

Le printemps a donc invité nos petits observateurs attentifs à découvrir un peu plus la réalité de ce monde. Entre temps, un conteur très apprécié des enfants (et de tous ceux qui ont su le rester) est venu à l'école : Monsieur DUBOURG a ainsi entraîné petits et grands dans

l'univers magique des "Contes Du Labyrinthe", et plus spécialement ceux des loups, tour à tour poétiques, facétieux et fantastiques. Le jeune public fut enchanté dans tous les sens du terme! Le conteur, maintenant bien connu dans la région, est également un écrivain ("La fée qui tricote", un recueil de contes pour enfants) et un poète ("Syntonie" un recueil de poèmes pour les grands). Un grand merci pour nos bambins à ce faiseur de rêves!

Journée de l'environnement (mardi 4 juin 2002)

Les élèves des classes CE1/CE2, CM1 et CM2 accompagnés de leurs maîtresses et de plusieurs mamans ont rejoint les 700 autres élèves du cycle 3 de la CCMM au stade de Neuves-Maisons où un programme riche et varié les attendait. Création d'une oeuvre collective à partir d'objets mis au rebut avec l'aide de Gérard DIDIERJEAN, artiste plasticien. Ensuite par classe, un grand jeu-concours intitulé "les oiseaux du tri", sur la base de la réalisation d'un oiseau à partir de déchets recyclés, résultat d'ensemble spectaculaire, créatif et coloré, et d'un questionnaire. Découverte du recyclage des déchets verts, animée par "la maison de l'environnement" de VAUDIGNY - Visite de la déchetterie communautaire - Expo-biblio - K7 vidéo - Côté-pile - Expo éco-emballages - Démonstration des bennes de collecte d'ordures ménagères, etc ... sans oublier un atelier découverte des parfums de la flore locale. Cette journée ensoleillée, joyeuse et dynamique a été entrecoupée par un repas tiré du sac et s'est terminée par la traditionnelle remise des prix où nos jeunes chaviniens se sont bien distingués puisque la classe CE1/CE2 obtient la quatrième place. Bravo!

Demi-finale du challenge inter-piste



Mercredi 12 juin, les quarante enfants sélectionnés des classes CM1 et CM2 du secteur pour la demi-finale « inter-piste » de la Prévention Routière se sont retrouvés dans la grande cour de l'école élémentaire. Parmi eux trois représentant locaux : Julie HUSSON, Gaëtan DA SILVA et Robin VAULTRIN. Une fois les épreuves théoriques et pratiques terminées, le Chef de Piste de la Prévention Routière proclame les résultats : cinq enfants se sont qualifiés pour la finale de PONT-A MOUSSON. Des récompenses ont été remises à tous les participants par les nombreuses personnalités présentes. La municipalité a félicité les organisateurs (Polices Municipale et Nationale et Gendarmerie) de leur action pédagogique en matière de sécurité routière et souhaité bonne chance aux finalistes.

Départ de deux enseignantes d'élémentaire

Mme BECKER ayant demandé une mutation pour convenances personnelles nous quitte à la fin de cette année. Elle enseignait dans notre village depuis cinq ans, en CP puis CE1-CE2. Son travail a été très apprécié à CHAVIGNY. Nous lui disons au revoir, ainsi qu'à son époux et ses enfants Cyrielle et Lucas. Mme NIEGER, qui a su faire preuve d'efficacité alors qu'il n'est pas toujours facile de prendre la direction d'école dans un village que l'on découvre, fait aussi ses adieux à l'école de CHAVIGNY. Mme NIEGER s'est montrée également très proche des élèves qu'elle a accompagnés durant leur CM au cours de cette année scolaire. Nous nous réjouissons pour elle de sa nouvelle nomination à VELAIN-EN-HAYE, qui va lui permettre de s'exprimer sur un poste de "maître A", car elle est

spécialisée en Allemand. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfactions dans sa nouvelle école et la remercions du sérieux de son travail à CHAVIGNY.

Fête des Écoles ensoleillée

Samedi 15 juin, la grande cour de l'école élémentaire a été le théâtre d'une joyeuse fête réunissant toutes les classes du primaire dans un spectacle de variétés. Les élèves de l'école maternelle se sont pour l'occasion transformés en insectes, fleurs et jardiniers pour offrir un jeu scénique poétique et coloré, faisant varier évolutions, chants et danses sur le thème du printemps dans un champ de fleurs. Décors et costumes ont été fort appréciés. Les élèves de l'école élémentaire ont ensuite occupé la scène pour présenter tout un éventail de chants et danses tour à tour folk, techno, rap, rock et jazzy. Les élèves étaient visiblement ravis de participer à ce spectacle, d'autant plus qu'ils ont été chaleureusement applaudis. Les familles ont alors honoré les trois stands qui s'offraient à eux : buvette, pâtisseries préparées par des parents, et "marché aux pousses" où l'on trouvait des plantes d'intérieur et d'extérieur, semées et bouturées par les enfants de maternelle. Un grand bravo à toute l'équipe d'enseignantes qui a su mener à bien cette préparation de fête que l'on devine lourde à assumer durant le temps scolaire.

Une belle journée éducative pour les enfants de maternelle

Les enfants de l'école maternelle sont allés visiter le parc animalier de SAINTE CROIX le vendredi 21 juin - Journée oxygénante et très riche en observations sur la nature en Europe -. En effet, après avoir admiré les animaux de la ferme, les enfants ont été les spectateurs d'un montage audiovisuel de grande qualité durant lequel Bubo le grand-duc présentait la faune et la flore environnante en Alsace et Lorraine. Venait ensuite la promenade du "sentier vert" au

cours de laquelle ratons laveurs, porcs-épics, bisons, chevaux, cygnes, canards et foulques ont eu la générosité d'exhiber pelages et plumages. Vint l'heure du petit repas réservé sur place, puis d'un autre spectacle théâtral celui-là : *Martin, petit garçon*, va réconcilier tout le monde avec le dragon *Graouilly* si vilain et si impressionnant,

mais tout compte fait très gentil et fort seul. À l'issue de ce spectacle, les enfants prenaient place dans un petit train d'où, tout en dégustant leur goûter, ils pouvaient admirer les grands animaux de nos forêts : loups, lynx, sangliers, renards, ours, cerfs, sous les commentaires judicieusement adaptés du guide. Dans cette période de l'année, la plupart des animaux

avaient avec eux leurs attendrissants petits. Canards, cormorans et cigognes se sont livrés à des vols majestueux. Une belle journée ensoleillée. L'équipe éducative et les parents bénévoles qui ont encadré cette sortie ont pu partager la joie ... et la saine fatigue des petits écoliers.

Vivre ensemble

Tondeuses, motoculteurs, ...

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique,

ne peuvent être réalisés que les :

- ⊕ jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- ⊕ samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ⊕ dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Réglementation du terrain Multisports

Les riverains du terrain multisports demandent aux utilisateurs de respecter les horaires affichés. Merci pour eux

1. Jeux à disposition des adolescents et des enfants, notamment de 8 à 10 ans sous la surveillance d'un adulte accompagnateur;
2. Pour votre sécurité, interdiction de monter sur la structure et les filets de protection ;
3. Animaux interdits sur l'aire de jeux ;
4. Détritus interdits ;
5. Véhicules et deux-roues interdits ;
6. En cas d'accident, téléphoner au 18;
7. Si dégradations constatées, téléphoner à la mairie: 03 83 47 34 32 ;
8. Les horaires d'utilisation :

Été : du 21 mars au 20 septembre

| | | |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Du lundi au vendredi | 9h00 à 12h00 | 14h00 à 20h00 |
| Samedi | 10h00 à 12h00 | 15h00 à 20h00 |
| Dimanche et jours fériés | | 15h00 à 20h00 |

Hiver : du 21 septembre au 20 mars

| | | |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Du lundi au vendredi | 9h00 à 12h00 | 14h00 à 18h00 |
| Samedi | 10h00 à 12h00 | 15h00 à 18h00 |
| Dimanche et jours fériés | | 15h00 à 18h00 |

Vu à Chavigny

Journée de l'environnement 1er juin 2002



Malgré un temps splendide, la journée de l'environnement n'a pas rencontré le succès espéré quant à sa participation. Néanmoins, quelques enfants, adultes et élus ont nettoyé le chemin du Coucou, du presbytère au collège Jacques Callot, soit environ 1km. La collecte fut « hélas fructueuse » puisque la benne du camion communal a été remplie de déchets. Les enfants avaient confectionné des panneaux incitant à la protection de la nature.

La manifestation s'est achevée par la plantation d'un arbre et l'inauguration de la façade du tunnel, restaurée par l'APIC (Association pour la Promotion de l'Insertion par les Chantiers) et du chemin du Coucou réaménagé par le lycée Levassor. On notait la présence des représentants de l'APIC du Lycée Levassor et de nombreux élus du secteur : Nicole FEIDT, Jean-Paul VINCHELIN, Annie VILLA, Claude GRIVEL, Etienne THIL, une partie du conseil municipal et des habitants de Chavigny. Un pot de l'amitié a été offert par la municipalité dans une ambiance estivale.



Les habitants d'un quartier se rassemblent

Le Samedi 15 Juin 2002 au soir, le quartier de la rue du Presbytère, de la rue du Prélassé et du lotissement du Clos du Prélassé a "festoyé".

À l'initiative de la famille WALTER, une invitation à se retrouver place communale pour un repas champêtre est lancée. Cinquante personnes représentant 14 familles ont pu se réunir et faire ainsi plus ample connaissance. Après ce pique-nique sympa où chacun proposait ses spécialités, une partie de mini-foot s'engage sur le "gazon" de la place, sous les lumières du grand projecteur. Elle oppose dans la bonne humeur les plus âgés des enfants aux papas sous-entraînés. Le score final est sans appel ... 3 à 2 pour les enfants. On a bien rigolé, à la prochaine fois...

Visite de Pierre MAUROY

Le mercredi 5 juin 2002, Chavigny a été honoré de la visite de Pierre MAUROY, Premier Ministre de François MITTERRAND de mai 1981 à juillet 1984. Il accompagnait Nicole FEIDT dans sa campagne électorale. A cette occasion, ils ont aimablement paraphé le livre d'or de la mairie.

Cette rencontre informelle et décontractée s'est déroulée place du Châtel en présence d'élus et de quelques représentants des associations de Chavigny.



Budget 2002

Des choix budgétaires difficiles

Cette année 2002 se caractérise par un nombre important de projets communaux à mettre en place, ces projets ont bien sûr une incidence sur les finances de notre commune et il a fallu faire des choix - parfois douloureux - pour ne pas avoir à recourir à une hausse massive des impôts à CHAVIGNY. Certains dossiers, de par leur caractère « incontournable », se sont imposés à tous lors du long Débat d'Orientation Budgétaire au sein du conseil municipal. Ainsi, la création d'un atelier technique communal (avec achat d'un terrain) en remplacement du local situé en dessous de l'école élémentaire s'est imposée comme une évidence. Pour des raisons de sécurité, il est inconcevable de faire cohabiter élèves et produits dangereux. De plus, l'atelier actuel est inadapté pour le personnel communal.

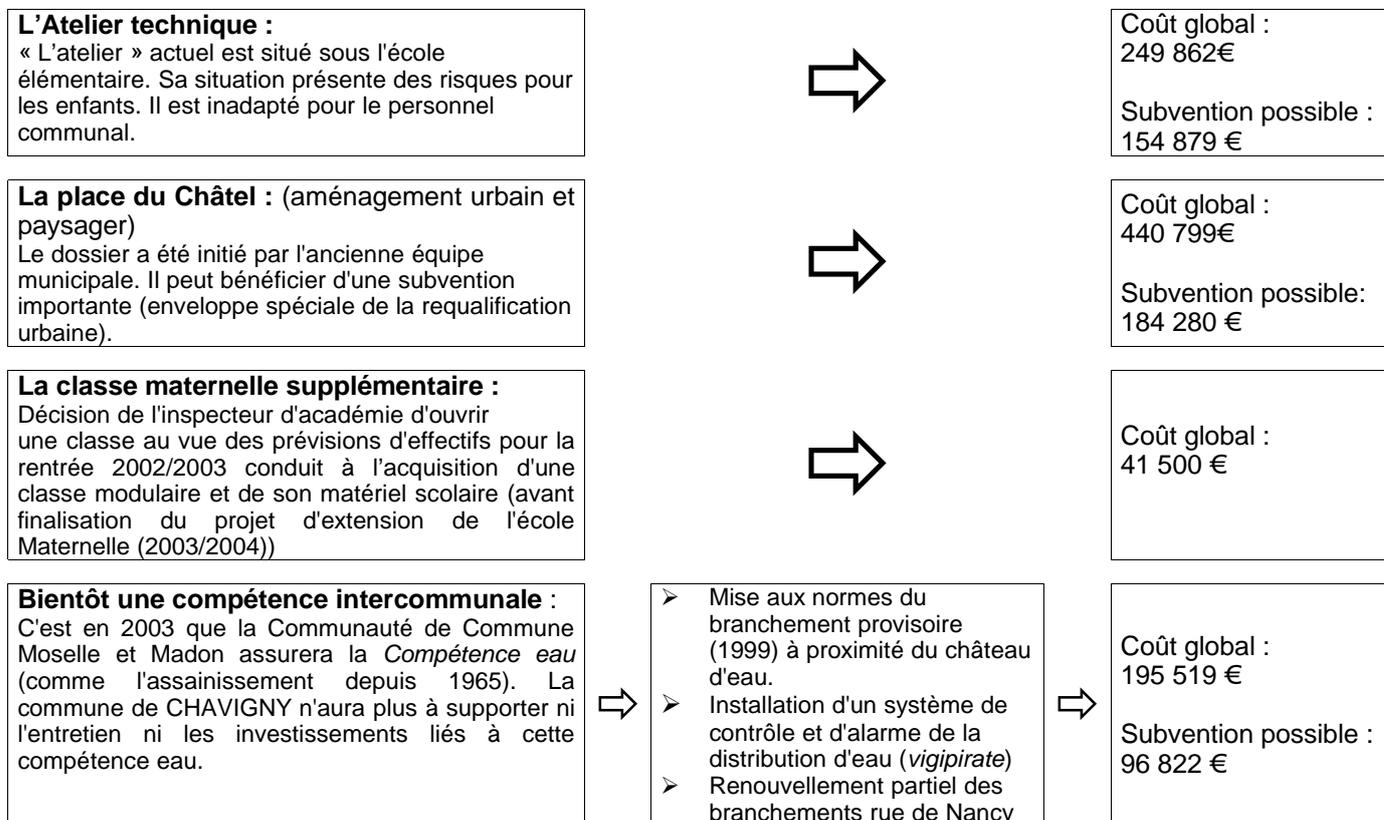
L'annonce de l'ouverture d'une troisième classe de maternelle dès la rentrée 2002 a surpris. En effet, en juillet 2001, lors d'une entrevue entre l'inspecteur de circonscription, une représentante des enseignants et des membres du conseil municipal, il a été sous-entendu que cette ouverture de classe ne pourrait intervenir avant la rentrée 2003. Or, contre toute attente, l'inspecteur d'Académie, fin 2001, annonçait cette ouverture pour septembre 2002. Bien évidemment, les travaux d'extension de l'école maternelle ne pouvant être réalisés si rapidement, il a fallu recourir à l'acquisition d'une classe modulaire, ainsi qu'à l'achat du mobilier et matériel pédagogique afin d'accueillir les enfants à la prochaine rentrée. Cette classe modulaire, même si elle sert ensuite lors de l'extension et la rénovation de l'école élémentaire, a engendré une dépense non prévue de 41.500 €.

Le troisième dossier d'importance, initié par l'équipe municipale précédente, est l'aménagement urbain et paysager de la place du Châtel. Ce projet, visant à embellir et re-dynamiser le centre du village permet de percevoir des subventions plus importantes grâce à une enveloppe spécifique de la « requalification urbaine » liée aux anciens sites industriels.

Côté recette, la mauvaise surprise nous vient de la forêt, qui suite à la tempête de décembre 1999, voit nos ventes de bois s'effondrer pour approcher le néant. Il est à signaler que la forêt contribue habituellement à hauteur de 12% des ressources annuelles de fonctionnement. Dans ces conditions un peu particulières, il nous a été difficile de répondre à tous les besoins communaux et même les écoles ont du faire les frais de ces « remaniements » budgétaires en ne se voyant pas attribuer, cette année, d'ordinateur supplémentaire notamment.

A la rentrée prochaine, comme l'an passé, l'ensemble des habitants sera invité à venir débattre des projets et orientations communaux avec l'équipe municipale. Nous y ferons également le bilan des projets en cours. Les tableaux ci-joints, vous permettent dès à présent de vous faire une idée assez précise de la situation.

les investissements incontournables



Le fonctionnement au quotidien

Enfance et jeunesse : embauche d'un animateur (Olivier JEANNEROT) mis à disposition des associations locales (foyer rural, accueil périscolaire, USEP...).



Coût global : 15 350 €

Subvention de l'accueil périscolaire permettant d'assurer l'embauche définitive de 3 personnes (en fin de dispositif précaire CES ou CEC)



Coût global : 35 000 €

Partenariat : certains travaux communaux sont confiés à l'association APIC ainsi qu'au lycée professionnel LEVASSOR (conducteur d'engins de travaux public), afin de valoriser l'insertion professionnelle. Ces travaux ne donnent pas lieu à subvention directe, cependant, ils permettent une économie sensible par rapport à des travaux classiques.



Coût global : 10 189 €

Forêt : travaux de remise en état (suite tempête 12/99), et entretien du patrimoine forestier.



Coût global : 16 891 €

Personnel communal : le passage au 35h a pu être mis en place sans coût supplémentaire pour notre commune.
8 temps complets
2 temps partiels



Coût global : 240 406 €

Des recettes pour équilibrer notre budget

Forêt : la tempête de décembre 1999 entraîne la perte de la quasi totalité des recettes de vente de bois pour 2002 et certainement pour les années à venir. La forêt contribuait, jusqu'à présent, au budget de fonctionnement de notre commune à hauteur de 12% !



Manque à gagner : 78 000 €

La dotation de compensation : certaines compétences sont désormais assurées par la Communauté de Commune Moselle et Madon, c'est le cas de la gestion des zones économiques. De ce fait la taxe professionnelle (unique désormais) est perçue par la Communauté de Commune Moselle et Madon. En contrepartie, cette dernière verse à notre commune une "dotation de compensation"



Montant perçu : 347 598 €

La DGF : Dotation globale de fonctionnement.
Dotation émanant de l'Etat calculée selon les caractéristiques géographiques et démographiques de la Commune.



Montant perçu : 137 615 €

Les subventions : Distribuées en majeure partie par le Conseil Général, l'enveloppe globale est sur 6 ans avec un versement maximum 1/3 par an. (Montage de dossiers puis décisions du Conseil Général).



Montant maxi subvention sur 6 ans: 271 960 €

taxes communales : taxe d'habitation et taxe foncières
La hausse de l'inflation, la baisse des recettes forestières ainsi que le financement des équipements "incontournables" ont imposé une augmentation des taxes communales de 4.86 %



Montant collecté : 284 061 €

Endettement : L'endettement et le niveau d'imposition de notre commune restent inférieurs aux moyennes départementales et nationales (communes de même importance)



Montant annuel des remboursements : 23 138 €

Du côté des associations

Subvention aux associations

Le versement de la subvention est conditionné à la présentation du bilan de l'association pour l'année précédente.

| | Année 2001 | Année 2002 |
|---|------------|------------|
| A.M.C. de CHAVIGNY | 152 € | 152 € |
| Comité des Oeuvres Sociales du Personnel de CHAVIGNY. | 4573 € | 5719 € |
| Foyer Rural de CHAVIGNY | 1067 € | 1067 € |
| Association Sportive de CHAVIGNY | 823 € | 823 € |
| Coopérative Scolaire E. Primaire de CHAVIGNY | 3393 € | 3520 € |
| Coopérative Scolaire E. Maternelle de CHAVIGNY | 1970 € | 2504 € |
| U.S.E.P | 305 € | 305 € |
| Foyer du 3eme âge de CHAVIGNY | 168 € | 168 € |
| « Accueil Périscolaire » de CHAVIGNY | 31252 € | 35000 € |
| Comité des Fêtes de CHAVIGNY | 1524 € | 0 € |
| Association Familiale de NEUVES-MAISONS. | 82 € | 82 € |
| Amélioration de l'Habitat de NEUVES-MAISONS. | 99 € | 99 € |
| Association Spéléologique de NEUVES-MAISONS | 76 € | 76 € |
| Association Mutilés du Travail de NEUVES-MAISONS | 20 € | 20 € |
| Association des Maires du Canton de NEUVES-MAISONS | 82 € | 82 € |
| A.M.I.S. de NEUVES-MAISONS (Musique) | 1662 € | 1662 € |
| CEPA de NEUVES-MAISONS (Cœur Entretien Physique..) | 33 € | 33 € |
| Harmonie Municipale de CHALIGNY | 152 € | 152 € |
| Prévention Routière | 34 € | 34 € |
| Souvenir Français | 30 € | 30 € |
| Prix de la Résistance et de la Déportation | 17 € | 17 € |
| Donneurs de sang | 23 € | 23 € |
| Club de Basket de PSVLNM | 152 € | 152 € |
| Total | 48235 € | 51720 € |

HANDIC' APPEL

C'est une équipe compétente, qui écoute, informe, conseille et oriente les victimes, les familles, les professionnels ou toute personne face à des situations de maltraitance

☎ 03 83 36 2000 Répondeur 24/24
Permanences d'écoute
🕒 le lundi de 14H00 à 17H00
🕒 le jeudi de 9H00 à 12H00

HANDIC' APPEL
Personnes Handicapées Maltraitées



Foyer rural

L'activité « volley ball », pratiquée pendant l'année scolaire au gymnase du collège, continue pendant les vacances sur le terrain de la place communale. Venez vous détendre tous les mardis de 18H00 à 20H00.

Renseignement Daniel RIVIERRE ☎ 03 83 47 51 01

Journée à NIGLOLAND

Le foyer rural vous propose de passer le mercredi 24 juillet au parc d'attractions NIGLOLAND. Le transport en bus et l'entrée du parc vous coûteront 15 €. Le départ est fixé à 8H00 place de l'église, le retour prévu à 20H00.

Cette journée est ouverte à tous
Réservation : Olivier JEANNEROT en mairie ☎ 03 83 47 24 32.

Comptage des véhicules

Un comptage des véhicules a été réalisé par le Conseil Général en avril 2002 (du 6 avril au 28 avril). Le dispositif a été installé rue de Nancy (à hauteur du pont). Il permettait de connaître la nature du véhicule (véhicule léger ou lourd) * et de mesurer sa vitesse de passage. Les résultats du précédent comptage, réalisé en novembre 1999, sont fournis à titre de comparaison.

Sens de circulation vers Neuves-Maisons (descente)

| Novembre 1999 | | Avril 2002 | |
|------------------|------------|------------------|------------|
| Véhicules Légers | 4562 /Jour | Véhicules Légers | 5089 /Jour |
| Véhicules Lourds | 259 /Jour | Véhicules Lourds | 175 /Jour |

On peut constater une augmentation de 11.55% du passage des automobiles, et une diminution significative de 32.43% des véhicules lourds.

Sens de circulation vers Nancy (montée)

| Novembre 1999 | | Avril 2002 | |
|------------------|------------|------------------|------------|
| Véhicules Légers | 4574 /Jour | Véhicules Légers | 4036 /Jour |
| Véhicules Lourds | 293 /Jour | Véhicules Lourds | 151 /Jour |

On constate une diminution du passage des automobiles de 11.76% et de 48.46% pour les véhicules lourds.

Il est toutefois important de constater la vitesse excessive de la plupart des véhicules :

| Vitesse en Km/h | Sens vers Neuves-Maisons (descente) | | Sens vers Nancy (montée) | | | | | |
|-----------------|-------------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|--------|--------|------|--------|
| | Véhicules légers | Véhicules lourds | Véhicules légers | Véhicules lourds | | | | |
| | nombre | (%) | nombre | (%) | nombre | (%) | | |
| <30 | 937 | (1%) | 121 | (4%) | 1249 | (1%) | 119 | (4%) |
| 30-40 | 2822 | (2%) | 473 | (14%) | 5563 | (6%) | 563 | (20%) |
| 40-50 | 10787 | (9%) | 1131 | (34%) | 26405 | (28%) | 1245 | (43%) |
| 50-60 | 42832 | (37%) | 1142 | (34%) | 40818 | (44%) | 721 | (25%) |
| 60-70 | 51897 | (44%) | 408 | (12%) | 16252 | (18%) | 194 | (7%) |
| 70-80 | 6481 | (6%) | 54 | (2%) | 2025 | (2%) | 21 | (1%) |
| 80-90 | 1048 | (1%) | 8 | (>1%) | 381 | (>1%) | 12 | (>1%) |
| 90-100 | 182 | (>1%) | 1 | (>1%) | 73 | (>1%) | 6 | (>1%) |
| 100-110 | 42 | (>1%) | 3 | (>1%) | 25 | (>1%) | 2 | (>1%) |
| 110-120 | 16 | (>1%) | 0 | (>1%) | 14 | (>1%) | 0 | (>1%) |
| 120-130 | 1 | (>1%) | 0 | (>1%) | 9 | (>1%) | 0 | (>1%) |
| >130 | 12 | (>1%) | 0 | (>1%) | 18 | (>1%) | 0 | (>1%) |
| total | 117057 | (100%) | 3341 | (100%) | 92832 | (100%) | 2883 | (100%) |

Sens vers Neuves-Maisons (descente)

88% des *Véhicules Légers* sont en excès de vitesse
48% des *Véhicules Lourds* sont en excès de vitesse

Sens vers Nancy (montée)

64% des *Véhicules Légers* sont en excès de vitesse
33% des *Véhicules Lourds* sont en excès de vitesse

Il ressort de ce comptage que la majorité des véhicules passe dans notre village au dessus des limitations de vitesse. C'est pourquoi le conseil municipal va demander au Préfet, aux services de la DDE et du Conseil Général ainsi qu'aux forces de l'ordre de prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

* Véhicules Légers : motos, voitures ; Véhicules Lourds : bus, camion, poids lourds.

Conseils Municipaux

En bref, quelques délibérations significatives des Conseils Municipaux du 26 avril et 24 mai 2002

Convention avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (eaux d'exhaure alimentant le captage communal)

Suite à la demande de subvention, déposée près de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, pour les travaux de reprise des eaux d'exhaure alimentant le captage communal, l'Agence a transmis un projet de convention relatif à l'aide financière accordée par la Commission des aides du Conseil d'Administration. L'aide prévisionnelle octroyée est de 60.800 €

Aliénation de talus rue du Tram

L'Enquête Publique, qui a eu lieu en Mairie du 23 avril au 7 mai 2002 a eu pour objet l'aliénation de partie de talus « Rue du Tram » aux propriétaires désireux de les acquérir. Les conclusions du Commissaire Enquêteur donnent un avis favorable. Le Conseil Municipal accepte définitivement le déclassement de ces parties de talus bordant la rue du Tram en vue de leur aliénation.

Inscription des sentiers de randonnée au plan départemental

Le Conseil Municipal a pris acte des modifications relatives au plan de randonnée pédestre, équestre et VTT et accepte le nouveau plan de randonnée. Le Conseil Municipal s'engage :

- à ne pas aliéner les sentiers et pistes inscrits au plan et à ne pas les interrompre par des clôtures, sur les voies communales et les chemins ruraux ;
- à accepter un éventuel balisage conforme à celui défini par la Charte Départementale ;
- à prévoir le maintien ou le rétablissement de la continuité des sentiers et pistes, sur les voies communales et les chemins ruraux, lors des opérations d'aménagement foncier et opérations foncières ; le Conseil s'engage à en informer le Conseil Général ;
- à avertir les Présidents des Fédérations de Chasse locales de la création des dits itinéraires.

Listes préparatoires communales des jurés d'Assises pour 2003

En vue d'établir la liste préparatoire communale des jurés d'Assises, pour l'année 2003, il est tiré au sort 3 électeurs, à partir de la liste électorale close le 28/02/2002. Le tirage a désigné mesdames GARZANDAT Marie, LOUIS Francine et DECHANET Jacqueline.

Acquisition des terrains rue des Ecoles en vue de la construction du centre technique

Les terrains cadastrés AC-634 et 635 sont en vente sur lesquels la construction du centre technique pourrait se réaliser. Le coût de cette acquisition est de 24 660 € (frais et taxes comprises), et est supérieur aux prévisions budgétaires 2002 (19 818 €). Les membres du Conseil Municipal donnent leur avis et après délibération, par 17 voix « Pour », 1 « Abstention », l'acquisition est décidée sous 2 conditions : l'accord des subventions demandées et l'obtention du Permis de Construire.

Pour permettre l'acquisition de ces parcelles, il est décidé par 13 voix « Pour » et 3 « Abstentions » de virer la somme de 5.200 € du C/2313-2 «Immobilisations - construction du centre technique» au C/2312-2 «Immobilisations – acquisition de terrains».

Il est également décidé que Me Véronique MARCHAL (Notaire) –22, rue du Haut Bourgeois à Nancy- réalisera toutes les nouvelles ventes et acquisitions pour le compte de la Commune.

Subvention égarée

Imbroglío pour les travaux de « réfection de l'ouvrage du Mazot à CHAVIGNY ». Ils auraient fait l'objet d'une demande de subvention par le District Urbain de Neuves-Maisons. Ce dossier a fait l'objet d'un accusé de réception, en date du 20/09/2000, adressé au District Urbain de Neuves-Maisons et copie à Monsieur le Maire de CHAVIGNY, pour un montant de travaux subventionnables HT de 1 682 630 F. Cet accusé réception précisant, en bas de feuille: « Dossier inscrit à la programmation 2002 ». Or le Conseil Municipal de l'époque n'a pas délibéré sur ce dossier. Aucun courrier n'a été rédigé. Aujourd'hui, même si ce dossier n'apparaît sur aucun état récapitulatif du Conseil Général de Meurthe et Moselle, il semble que cette somme (1 682 630 F) sera déduite du montant de la Dotation d'Equipement du mandat actuel.

Monsieur VINCHELIN, Conseiller Général, doit faire des recherches sur ce dossier pour comprendre la procédure de demande de subvention. Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil Municipal décide de consulter un avocat pour le cas où la situation ne s'éclaircirait pas entre les différentes parties.

Travaux en forêt communale : convention ONF

Lors du Conseil Municipal du 31 août 2001, il a été décidé de solliciter une aide de l'Etat et de l'Union Européenne, pour faire face aux dépenses relatives au nettoyage des parcelles communales forestières sinistrées, suite à la tempête de 1999. Le coût des travaux est de 61 590 € HT, le montant de la subvention s'élevant à 49 272 € HT.

Aujourd'hui, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a transmis un projet de convention attributive d'une subvention établissant les conditions d'attribution (réalisation, financement, durée, modalités de paiement...). Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Demande de subvention pour l'acquisition du mobilier de l'Ecole Maternelle

L'ouverture d'une 3ème classe à l'Ecole Maternelle et la construction d'un préfabriqué, pour la rentrée 2002, nécessitent des aménagements et équipements du bâtiment. Le devis retenu s'élève à 6 820 €HT. Le Conseil Municipal décide de demander, au Conseil Général de Meurthe et Moselle, une subvention sur le Fonds « Dotation d'Equipement », pour permettre l'acquisition de matériels et s'engage à financer le solde des matériels à la charge de la Commune et à les maintenir en bon état.

Etat civil

Naissances

- ☐ Enzo MOREAU, le 30 avril 2002 à NANCY
- ☐ Maëlle GUTFREUND, le 22 mai 2002 à NANCY

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse
et nos félicitations aux parents !

Décès

- ☐ Rosario BURCHERI, le 11 avril 2002
- ☐ Jeanne THOUVENIN, le 10 juin 2002

Nos sincères condoléances aux familles.

Mariages

- ☐ Nicolas SKORKA et Florence NOEL, le 15 juin 2002

Nos meilleurs vœux de bonheur !

Divers

Résultats des élections sur Chavigny

Présidentielle 1^{er} tour (21 avril 2002)

| | |
|-------------------------|------|
| Inscrits | 1120 |
| Votants | 853 |
| Blancs et Nuls | 20 |
| Exprimés | 833 |
| MEGRET Bruno | 15 |
| LEPAGE Corinne | 21 |
| GLUCKSTEIN Daniel | 4 |
| BAYROU François | 51 |
| CHIRAC Jacques | 137 |
| LE PEN Jean-Marie | 151 |
| TAUBIRA Christiane | 16 |
| SAINT-JOSSE Jean | 15 |
| MAMERE Noël | 44 |
| JOSPIN Lionel | 151 |
| BOUTIN Christine | 8 |
| HUE Robert | 20 |
| CHEVENEMENT Jean-Pierre | 64 |
| MADELIN Alain | 34 |
| LAGUILLER Arlette | 62 |
| BESANCENOT Olivier | 40 |

Législatives 1^{er} tour (9 juin 2002)

| | |
|--------------------|------|
| Inscrits | 1123 |
| Votants | 722 |
| Blancs et Nuls | 15 |
| Exprimés | 707 |
| NEIS Gérard | 17 |
| FEIDT Nicole | 292 |
| DAVION Catherine | 11 |
| MORANO Nadine | 224 |
| LISCHETTI Nicole | 13 |
| CERUTTI Daniel | 37 |
| RAMANANJAONA Jules | 9 |
| BARDY Jacques | 88 |
| KAMER Rolande | 2 |
| VAUTHIER Yannick | 7 |
| MUTSCHLER Eric | 7 |

Présidentielle 2^{ème} tour (5 mai 2002)

| | |
|-------------------|------|
| Inscrits | 1120 |
| Votants | 920 |
| Blancs et Nuls | 47 |
| Exprimés | 873 |
| CHIRAC Jacques | 708 |
| LE PEN Jean-Marie | 165 |

Jacques CHIRAC reste Président de la République

Législatives 2^{ème} tour (16 juin 2002)

| | |
|----------------|------|
| Inscrits | 1122 |
| Votants | 685 |
| Blancs et Nuls | 25 |
| Exprimés | 660 |
| FEIDT Nicole | 347 |
| MORANO Nadine | 312 |

Nadine MORANO devient Député de la circonscription

Coté pile



+ de collecte

- de pollution

Initié par l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine, un dispositif de collecte des piles et accumulateurs usagés est en place en Lorraine. Une boîte à piles vous attend sur le comptoir des artisans, commerçants volontaires et dans les mairies de la CCMM. Vous les reconnaîtrez facilement grâce à ce logo apposé sur leur vitrine. N'hésitez pas à leur confier vos piles !

Dératisation

Le traitement des zones infestées vient d'être effectué par une entreprise spécialisée avec l'aide du personnel communal. Les particuliers qui voudraient poursuivre cette lutte sur leurs propriétés peuvent retirer gratuitement des sachets de "mort aux rats" en mairie.

Agenda

☐ Samedi 13 juillet 2002

Bal et feux d'artifices

Place communale

☐ Mercredi 24 juillet 2002

Nigloland

Départ 8H00 place de l'église retour vers 20H00

☐ Dimanche 25 août 2002

Challenge Georges PAGET

Organisé par l' AS Chavigny au stade Georges PAGET. Coup d'envoi 9H30

☐ Samedi 14 septembre 2002

Assemblée Générale du CEDRIC

L'assemblée Générale Ordinaire annuelle se tiendra à 16H00, salle des associations (mairie de Chavigny)

Permanence des élus

☐ Les vendredis de 16h30 à 17h30 Une permanence est assurée en mairie par le Maire ou un adjoint.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra début octobre. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 1^{er} septembre.